

Nouveaux gTLD

Pour plus d'informations sur ce sujet, ou sur la manière de s'investir dans les activités de développement de la politique de l'ICANN, envoyez un courrier électronique au département du développement de la politique de l'ICANN à l'adresse policy-staff@icann.org.

**ICANN**

Ceci est une présentation élémentaire des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD). Ce sujet constitue un aspect important de l'élaboration des politiques Internet, actuellement traité par la structure décisionnelle ascendante et consensuelle de la communauté de l'ICANN. Cette présentation est destinée à informer les nouveaux membres de l'ICANN, ainsi que les participants de longue date peu familiarisés avec le sujet des nouveaux gTLD. Que vous soyez débutant ou expérimenté, nous vous conseillons de compléter cette présentation par des recherches supplémentaires pour en savoir plus sur le travail de la communauté de l'ICANN. Pour vous permettre d'accéder à des informations complémentaires sur le programme des nouveaux gTLD, ainsi que sur d'autres sujets, nous avons inclus des URL, qui sont référencées au fur et à mesure que nous abordons les sujets.

Nous vous invitons également à recevoir par e-mail des mises à jour régulières sur les activités d'élaboration de politiques de l'ICANN en vous abonnant à la mise à jour mensuelle des politiques de l'ICANN. Pour vous inscrire, rendez-vous simplement sur la page d'inscription de l'ICANN <<http://www.icann.org/newsletter/>>, entrez votre adresse e-mail et cliquez sur ICANN Policy Update (mise à jour des politiques de l'ICANN).

Aujourd'hui, la participation et la collaboration internationales sont indispensables au succès et à l'efficacité des activités d'élaboration de politiques de l'ICANN, mais le succès futur ne sera pas possible sans l'engagement de volontaires comme vous, partout dans le monde. Que vous représentiez l'intérêt pour Internet d'un pays, d'un groupe d'utilisateurs, d'une entreprise ou d'une organisation souhaitant s'investir davantage dans différents enjeux, il y a une place pour vous à l'ICANN, où vous pourrez participer à la formation du futur d'Internet.

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre participation.

Nouveaux gTLD

Qu'est-ce qu'un gTLD ?

Chaque ordinateur connecté à Internet possède une adresse IP numérique unique qui lui permet d'être identifié. Cependant, lorsque l'on navigue sur Internet, il serait trop compliqué de devoir se souvenir de milliers d'adresses IP. C'est pourquoi, le système de noms de domaine (DNS) remplace les adresses IP par des noms de domaine plus faciles à mémoriser, généralement composés d'une série de lettres séparées par des points. Par exemple, dans l'adresse de site Web www.icann.org, le domaine de premier niveau est .org et le domaine de second niveau est icann.

Il existe différents types de domaines de premier niveau (TLD), certains étant réservés à des fins précises. Par exemple, environ 240 domaines de premier niveau géographiques (ccTLD) à deux lettres, qui identifient un pays ou une région, sont actuellement dénombrés. Une adresse se terminant par .de correspond à l'Allemagne et .fr correspond à la France.

Un domaine générique de premier niveau (gTLD, generic top-level domain) peut, dans certains cas, caractériser la nature de l'organisation administrant le site Web. Un site Web avec une adresse .org peut, par exemple, indiquer une organisation non commerciale, même si ce n'est pas obligatoire. Les gTLD actuellement utilisés sont au nombre de 20. Vous pouvez consulter la liste complète des gTLD en vous rendant à la page <http://www.iana.org/gtld/gtld.htm>.

Il existe également différentes sortes de gTLD. Par exemple, un gTLD non sponsorisé, tel que .com ou .info, est destiné à une utilisation générale et fonctionne conformément aux politiques de l'ICANN. Un gTLD sponsorisé, au contraire, est destiné à une utilisation par une communauté particulière, comme .coop pour les coopératives. Les politiques relatives aux gTLD sponsorisés seront formulées en partie par l'organisation ou la communauté qui sponsorise leur

création.

Comment les nouveaux gTLD sont-ils créés ?

Face à l'utilisation croissante d'Internet à travers le monde pour des motifs de plus en plus diversifiés, la nécessité de créer de nouveaux gTLD est apparue. Depuis 2000, plusieurs nouveaux gTLD ont été ajoutés au DNS, dont des domaines à usage général comme .info et des domaines plus spécialisés, comme .mobi pour les utilisateurs de téléphones portables et .aero pour le secteur de l'aviation.

L'ICANN est chargée du processus d'introduction de nouveaux gTLD. Sa priorité est de veiller à ce que les nouveaux gTLD soient attribués, selon un procédé équitable et transparent, à des organisations capables de les administrer correctement au nom des utilisateurs d'Internet. L'ICANN a tenu deux sessions de candidature, en 2000 et 2004, où les organisations ont été invitées à proposer de nouveaux gTLD.

Qui est responsable des nouveaux gTLD ?

La responsabilité de gérer chaque gTLD est attribuée à une organisation spécifique. En fonction du type de gTLD, ces organisations sont désignées sous le nom d'opérateurs de registre, sponsors ou délégués.

Chaque nouveau gTLD doit être proposé par une organisation, qui le lancera et l'administrera s'il est approuvé. Pour être sélectionnée pour la gestion d'un nouveau gTLD, l'organisation doit prouver à l'ICANN qu'elle possède, entre autres, de solides capacités techniques, un plan d'activités solide et une volonté de mettre en place efficacement les politiques de l'ICANN.

Une fois sélectionnée pour gérer un nouveau gTLD, l'organisation qui l'avait proposé devra signer un contrat de registre (ou de sponsorship) avec l'ICANN et accepter de respecter les politiques consensuelles

Nouveaux gTLD

approuvées par le conseil d'administration.

Tout le monde peut être candidat à la gestion d'un nouveau gTLD, y compris les organisations gérant déjà d'autres TLD et les candidats ayant échoué lors de précédentes sessions de candidature.

L'ICANN encourage les communautés à poser des questions sur le processus des gTLD. Les questions doivent être envoyées à newgtld@icann.org. Les questions et leurs réponses pourront être consultées sur la page <http://www.icann.org/topics/new-gtld-strategy-faq.htm>.

Quand pourrai-je postuler pour un nouveau gTLD ?

L'ICANN considère le processus d'introduction de nouveaux gTLD comme essentiel à la promotion de la diversité et de la concurrence dans les services d'enregistrement de domaines, tout en assurant le maintien de la sécurité, de la stabilité et de l'interopérabilité mondiale d'Internet. Si vous pensez à un nouveau gTLD, vous pourrez le soumettre lors de la prochaine période de candidature.

L'ICANN prévoit de lancer une nouvelle session de gTLD cette année. Le processus et le planning précis pour l'introduction de nouveaux gTLD sont actuellement en cours d'élaboration. Le GNSO (Generic Names Supporting Organization, organisation de soutien des noms génériques) de l'ICANN a élaboré une politique qu'il a proposée afin de guider l'introduction de nouveaux gTLD grâce à son processus de développement ascendant multipartite. Les questions soulevées lors de l'élaboration de la politique des nouveaux gTLD impliquent des considérations techniques, économiques, fonctionnelles, juridiques et

relatives aux politiques publiques, entre autres. Le résultat escompté est un processus simple, direct, équitable et efficace pour l'attribution de nouveaux gTLD.

L'ICANN est aujourd'hui dans une période de transition, allant de l'achèvement du travail d'élaboration des politiques à une attention particulière portée aux plans de mise en œuvre, et elle pourra passer à l'exécution complète lorsque son conseil d'administration aura approuvé les recommandations de politiques du GNSO. Le conseil d'administration étudie les recommandations du GNSO ainsi qu'un rapport sur les problèmes de mise en œuvre préparé par l'équipe de l'ICANN. Lorsque le conseil d'administration aura approuvé la politique du GNSO et ordonné à l'équipe de l'ICANN de la mettre en place, l'ICANN annoncera la date d'ouverture de la session de candidatures pour les nouveaux gTLD.

Les candidats potentiels pour les nouveaux gTLD pourront télécharger à partir du site Web de l'ICANN un dossier d'information (dénommé Appel d'offres) décrivant pas à pas les critères et procédures à suivre pour être retenu pour un nouveau gTLD. Ce dossier comprendra aussi des détails concernant les frais de candidature qui seront exigés afin de couvrir le coût du programme des nouveaux gTLD.

La procédure de candidature sera basée sur Internet et l'ICANN publiera des informations détaillées à propos du planning et du processus. L'ICANN conduira aussi des programmes internationaux afin de sensibiliser à l'avance les candidats sur la date de candidature.

Nouveaux gTLD

Vous voulez en savoir plus ?

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le programme des nouveaux gTLD de l'ICANN à la page <<http://icann.org/topics/new-gtld-program.htm>>. Les questions à propos de ce programme doivent être envoyées à newgtld@icann.org.

Pour plus d'informations sur les recommandations de politiques sur les nouveaux gTLD du GNSO, consultez la page <<http://gns0.icann.org/issues/new-gtlds/>>.